

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2017

N° 36/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 février 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 février 2017,

Objet de la délibération :

Service urbanisme : Adhésion des communes d'Abbans-Dessous et Abbans Dessus

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents : 91
- Absents : 9
 - Dont suppléés : 1
 - Dont représentés : 4
 - Excuses : 1
 - Non excusés : 3
- Votants : 95

L'an deux mil dix-sept

Le treize février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Chaussarot Michel à
- Procuration** M. Fourquet Luc, Mme Guillame Isabelle à M. Mamet Gérard,
M. Breuil Jacques à Mme Faivre Sarah,
- Suppléé(e)s** M. Laporte Jean par M. Bertin-Mouroit Philippe
- Excusé(e)** Mme Henry-Leloup Jacqueline
- Absent(e)s** Mme Ragot Maryvonne, Ms. Petetin Yves & Pogliano Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie-Jeanne Petitot, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la délibération n°42/15 du 11/07/2015 actant la création du service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-22-007 en date du 22 septembre 2016 portant création de la CCLL par fusion des communautés de communes du Pays d'Ornans, Amancey-Loue-Lison et du Canton de Quingey et extension de ce périmètre aux communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus,

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion des communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus au service commun urbanisme,
- Autorise le Président à signer les deux conventions d'adhésion adéquates.

Pour Abbans-Dessous, détentrice d'un PLU, le service instruira les documents.
Pour Abbans-Dessus, en RNU, il s'agit d'une simple adhésion au volet "conseil" du service.

Fait et délibéré en séance, le 13.02.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président